

## COMPTE-RENDU

### Conseil Municipal du 15 Juin 2020

-----

Nombre de conseillers : en exercice : 19 ; présents : 18 ; votants : 18

**L'an deux mille vingt et le quinze juin** l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la salle ERA à Saint-Paul de Vézelin, sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 10 juin 2020

Présents : Georges BERNAT, Sébastien PERROTON, Emmanuel SAPEY, Audrey GUIGON, Sylvain TOLA, Laëtitia PARSIGNY, Marie-Claude L'HOSPITAL, Christophe COLOMBAT, Robert VALLAS, Olivier COUDOUR, Marion PION, Nelly VALFORT, Adrien RAJOT, Véronique GERY, Pierre-Olivier RAJOT, Martine DARMET, Gilles SENDRA, Sylvianne BARD

Absents : Dominique BERTIQUET

Représentés : 0

Secrétaire de la séance: Adrien RAJOT

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **1/ INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX MAIRES DELEGUES, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DELEGUES**

*Il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux Maires Délégués et aux Adjointes (article L. 2123-23 du CGCT).*

Monsieur le Maire explique que le versement des indemnités aux Adjointes, Conseillers Délégués et Maires Délégués est subordonné aux délégations de fonction données par le Maire.

*L'article L2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal.*

*Le champ de la délégation doit être précisé et limité par l'arrêté du Maire.*

*Les Maires Délégués sont de droit officier de police du Maire et officier d'Etat-Civil.*

Le Maire propose les délégations ci-après :

Maires Délégués :

- l'urbanisme, en particulier le suivi des dossiers de permis de construire et de déclaration préalable
- les salles des fêtes : état des lieux et gestion des clés

Ces délégations sont territorialisées, c'est-à-dire que chaque Maire Délégué s'occupe de son territoire uniquement.

A noter que les Maires Délégués assureront une permanence une demi-journée par semaine afin de répondre aux questions des administrés en matière d'urbanisme et location des salles des fêtes.

Conseillers Délégués :

- le patrimoine et la voirie

1<sup>er</sup> Adjoint : les affaires générales et les ressources humaines

2<sup>ème</sup> Adjoint : le patrimoine, la voirie, les réseaux, l'assainissement et les affaires associatives

3<sup>ème</sup> Adjointe : les finances, les affaires scolaires, sociales et culturelles

Les Maires Délégués, Adjointes et Conseillers Délégués acceptent les délégations de fonction qui leur sont attribuées, un arrêté individuel sera pris.

Le Maire expose que l'enveloppe des indemnités des Conseillers Délégués fait partie de celle des Adjointes et du Maire ; celle des Maires Délégués est à part.

L'indemnité est calculée avec un taux appliqué à l'indice terminal brut 1 027 (indice majoré 830) au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi si l'indice brut varie, l'indemnité suivra cette variation.

Le Maire précise que les montants des indemnités sont par défaut, au taux maximum.

Le Maire, en accord avec les élus portant délégations, propose de réviser ces taux, comme suit :

- 34 % pour le Maire (taux maximal est de 40,3. %)
- 20 % pour les Maires Délégués (taux maximal est de 25,50 %)
- 6,40 % pour les Adjointes et Conseillers Délégués (taux maximal est de 10,70 %)

Le Maire précise que le montant total des indemnités serait plus élevé s'il n'y avait pas la création de la commune nouvelle ; le cumul des indemnités des trois communes historiques étant plus important.

A noter que l'indemnité est brute (soumise à cotisations) ; qu'elle indemnise les élus qui ont une délégation pour le temps passé au service de la commune et les dédommage des frais de déplacement (qui ne sont pas remboursés).

**Vote : unanimité**

## **2/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE LA LOIRE- SIEL**

### **DESIGNATION DES DELEGUES : 1 titulaire et 1 suppléant**

*Le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, soit un titulaire et un suppléant.*

Le Maire explique que les réunions SIEL se tiennent tous les trois mois.

Le SIEL est une structure importante, qui gère, entre autres, l'éclairage public et les réseaux.

Deux élus se portent candidats : Monsieur COLOMBAT (délégué titulaire) et Monsieur VALLAS (délégué suppléant).

#### **Election du délégué titulaire :**

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

**A obtenu : Monsieur COLOMBAT - 18 voix.**

#### **Election du délégué suppléant :**

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

**A obtenu : Monsieur VALLAS - 18 voix.**

## **3/ SYNDICAT MIXTE DE LA RETENUE DU BARRAGE DE VILLEREST –SMRBV**

### **DESIGNATION DES DELEGUES : 2 titulaires et 2 suppléants**

*Le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, soit deux titulaires et deux suppléants.*

Le Maire explique que les réunions SMRBV se tiennent tous les un mois et demi.

## MAIRIE DE VÉZELIN-SUR-LOIRE

Le syndicat est en charge de l'entretien des voies vertes du barrage de Villerest et du Pêt d'Ane.

La participation communale annuelle s'élève à environ 15 000 €.

Le Président sortant est le Maire de Villerest.

Quatre élus se portent candidats : Monsieur le Maire et Monsieur VALLAS (délégués titulaires) et Mesdames L'HOSPITAL et BARD (déléguées suppléantes).

### **Election des délégués titulaires :**

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

#### **A obtenu :**

- Monsieur BERNAT - 18 voix
- Monsieur VALLAS- 18 voix

### **Election des délégués suppléants :**

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

#### **A obtenu :**

- Madame L'HOSPITAL - 18 voix
- Madame BARD – 18 voix

## **4/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES TROIS CLOCHERS – SIVU DES 3 CLOCHERS**

### **DESIGNATION DES DELEGUES : 2 titulaires et 1 suppléant**

*Le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, soit deux titulaires et un suppléant.*

Le Maire explique que ce syndicat est historique.

Il permet de bénéficier d'une subvention touristique annuelle d'environ 20 000 €, à répartir entre trois collectivités : Saint-Paul de Vézelin, Pommiers et Saint-Germain Laval ; communes qui ont un camping.

La gestion du syndicat est assurée par la commune de Pommiers.

Il y a deux réunions par an.

Trois élus se portent candidats Mesdames VALFORT et DARMET (délégués titulaires) et Monsieur le Maire (délégué suppléant).

### **Election des délégués titulaires :**

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

#### **A obtenu :**

- Madame VALFORT - 18 voix
- Madame DARMET- 18 voix

### **Election du délégué suppléant :**

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

**A obtenu : Monsieur BERNAT - 18 voix**

## 5/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CCID

### PROPOSITION DES COMMISSAIRES : voir la liste Annexe 2 (liste proposée en 2019)

*Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.*

*Le Maire est membre de droit. La commission se compose du Maire ou d'un adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.*

*La collectivité propose, à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFP), une liste de contribuables, en nombre double et qui remplissent les conditions pour siéger à la CCID (cf article 1650 du Code Général de Impôts.).*

*La DDFP désigne, ensuite, les commissaires retenus.*

Le Maire explique que cette commission se réunit une fois par an (en début d'année).

Tous les commissaires, titulaires et suppléants, sont convoqués, et ce, afin que le quorum soit atteint.

Les commissaires étudient les propositions de cotation des biens immobiliers faites par les services fiscaux.

Le Maire précise que la cotation va de 8 (pour un bien de faible valeur) à 1 (pour un bien d'exception).

Sur la commune nouvelle les biens sont cotés entre 7 et 4, et la majorité sont à 5 ou 5,50.

La commission a un rôle consultatif.

Elle permet aussi de vérifier l'exactitude des déclarations déposées (permis et déclarations préalables) et éviter l'urbanisme sauvage.

Le service cadastre se déplace, tous les ans, pour voir les constructions réalisées légalement et illégalement.

Après échange entre les élus présents, la liste qui sera proposée à DDFP est la suivante :

- Monsieur Georges BERNAT – Maire de VEZELIN-sur-LOIRE
- Monsieur Jean-Luc BARD
- Monsieur Gérard BERTHELIER
- Monsieur Jean-Paul BRAY
- Monsieur Christophe CHAMBON
- Monsieur Jean-Pascal DADOLLE
- Monsieur Adrien RAJOT
- Madame Marie-Claude L'HOSPITAL
- Madame Arlette PILON
- Madame Marie-Claude POYET
- Madame Yolande SIROT
- Monsieur Michel L'HOSPITAL
- Monsieur Jacky PRAJOUX
- Monsieur Jean-Jacques BERAUD
- Monsieur Gilles BERTHOLLET
- Madame Marie-Claude CHAVANNE
- Madame Chantal GARDON
- Madame Monique L'HOSPITAL
- Madame Celine MURON
- Madame Hélène PARSIGNY
- Madame Josette PRAS
- Monsieur Gérard RAJOT
- Monsieur Gilles SENDRA
- Monsieur Jean-Michel BURELLIER
- Monsieur Alain LAMOTTE

**6/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BOMBARDE  
PROPOSITION DE DELEGUES : 2 titulaires et 2 suppléants**

La compétence « eau » étant du ressort de la CCVAI, les communes proposent des délégués potentiels, à savoir deux titulaires et deux suppléants.

La CCVAI délibère sur les propositions des collectivités.

Le Maire explique que les réunions se tiennent tous les trois mois.

Quatre élus se portent candidats : Monsieur le Maire et Monsieur COUDOUR (délégués titulaires) et Messieurs TOLA et SENDRA (délégués suppléants).

**Election des délégués titulaires :**

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins :	18
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	9

**A obtenu :**

- **Monsieur BERNAT - 18 voix**
- **Monsieur COUDOUR- 18 voix**

**Election des délégués suppléants :**

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins :	18
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	9

**A obtenu :**

- **Monsieur TOLA - 18 voix**
- **Monsieur SENDRA – 18 voix**

*Monsieur le Maire demande expressément l'autorisation de soumettre, au conseil municipal, deux questions supplémentaires.*

*Les membres présents acceptent à l'unanimité.*

Monsieur le Maire expose que les collectivités doivent désigner un représentant défense.

Aucune information n'est parvenue en Mairie, à ce jour, mais le conseil municipal peut d'ores et déjà désigner leur représentant.

Monsieur SAPEY propose sa candidature

Vote : unanimité.

De plus, Monsieur P.O RAJOT explique qu'il était délégué pour les questions en matière d'ambroisie.

A ce jour, la collectivité n'a reçu aucune information.

Monsieur P.O RAJOT propose sa candidature.

Vote : unanimité

**INFORMATION :**

**1/ ECOLE**

Le Maire explique que les conseils de classe se tiennent tous les trimestres, en présence du corps enseignant, d'un représentant de l'éducation nationale (DDEN) et des parents d'élèves.

La Mairie peut être représentée par trois ou quatre élus.

Le Maire propose sa candidature, ainsi que Mesdames BARD, GUIGON et PARSIGNY

Vote : unanimité

Monsieur le Maire précise que tous les élèves sont accueillis, mais pas tous les jours pour les élèves non prioritaires.

L'école fonctionne avec cantine (repas chaud servi) et garderie.

La collectivité a mis à disposition de l'école l'équivalent d'un temps plein : deux agents techniques sont mobilisés pour le ménage tous les soirs et l'accueil des élèves.

Le Maire dit qu'il attend les consignes de l'éducation nationale pour le retour à l'école pour tous le 22 juin.

L'organisation se fait en concertation avec le corps enseignant et le personnel de l'école.

## 2/ RESSOURCES HUMAINES

Le Maire expose que deux agents techniques sont actuellement en période de stage (statut de fonctionnaires stagiaires).

Il convient de statuer sur la titularisation à venir de ces agents : l'un en septembre et l'autre en novembre.

Le Maire précise que le contrat du troisième agent technique a été renouvelé jusqu'à fin novembre (cf conseil municipal du 26 mai 2020).

Par ailleurs, le Maire explique qu'un agent communal est en contrat et qu'il se terminera le 30 septembre 2020 (contrat d'un an).

Il précise que le contrat ne peut pas être renouvelé.

Par conséquent, il convient de prendre position sur la suite à donner.

Cet agent a été recruté pour effectuer tous travaux en service périscolaire (garderie et cantine) et temps scolaire en binôme avec l'ATSEM en poste.

Le temps de travail est de 26,40 heures annualisées.

En réponse à des questions de membres présents, le Maire confirme que cette personne n'a pas de concours ATSEM et que cet agent est apprécié du corps enseignant.

Avec ce contrat, la collectivité peut mettre deux adultes présents dans l'école le soir, pendant le temps de garderie ; ce qui n'est pas une obligation légale.

Le Maire propose de rencontrer ces agents pour faire le point avec eux et décider de la suite à donner.

La titularisation des deux agents techniques va de soit eu égard à la satisfaction donnée et au désir des agents.

Quant à l'agent en contrat, la collectivité pourra lui proposer, s'il souhaite rester, soit de signer un CDI, soit de passer fonctionnaire stagiaire.

## 3/ PERMANENCES MAIRIES ET ELUS

Suite au renouvellement des membres élus et à la réorganisation du secrétariat de la commune nouvelle, le Maire propose de modifier les horaires et jours d'ouverture au public des mairies d'Amions, Dancé et Saint-Paul de Vézelin et mettre en place une permanence tenue par les Maires Délégués.

Mairie de Saint-Paul de Vézelin :

- Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Permanence au public : mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

Le Maire précise qu'il convient de maintenir un accueil le mardi après-midi eu égard à la tenue du marché à Saint-Paul de Vézelin.

Le Maire explique que dans un souci d'efficacité, les administrés pourront prendre rendez-vous pour étudier leur dossier avec une secrétaire de Mairie.

Il précise qu'une secrétaire est en arrêt de travail depuis mi février et qu'elle devrait revenir à temps partiel thérapeutique début juillet (5,50 heures au lieu de 11 heures).

Pour l'instant, son absence est palliée par les deux autres secrétaires de mairie.

## *MAIRIE DE VÉZELIN-SUR-LOIRE*

Les Maires Délégués sont d'accord pour assurer une permanence afin de rencontrer les administrés et répondre à des questions portant sur leur territoire respectif ; sachant que les secrétaires de mairie seront là pour les épauler :

Mairies Déléguées d'AMIONS et de DANCÉ : lundi de 10h00 à 12h00

Mairie Déléguée de SAINT-PAUL DE VÉZELIN : Vendredi de 14h00 à 17h00

En dehors de ces permanences, les administrés seront reçus sur rendez-vous.

Le Maire propose le lundi après-midi comme jour de réunion entre Maire et Maires Délégués.

Les Maires Délégués seront en relation avec les Adjoints et Conseillers Délégués afin d'échanger l'information.

Cette nouvelle organisation sera affichée en Mairie et communiquée par voie de presse (Le Progrès, Le Pays et le Paysan de la Loire), PanneauPocket et site de la ville.

Suite à la remarque d'un élu sur les courriers expédiés par voie postale, le Maire explique qu'en matière d'urbanisme des délais sont à respecter et que la procédure est encadrée.

### 4/ GROUPES DE TRAVAIL

#### CCAS

Monsieur le Maire explique que le CCAS n'a plus de budget spécifique et est intégré dans le budget général. Le Maire souhaite mettre en place un groupe de travail, afin, notamment, d'organiser le repas des anciens ; une réunion serait programmée fin septembre/début octobre.

Après échange entre les élus présents, les membres du groupe seront :

- 4 élus : Mesdames GUIGON, PARISGNY, VALFORT et BARD
- 6 personnes non élus : Mesdames Chantal GARDON, Régine RAJOT, Marie-Claude DURRIER et Francette DUOHAUBOUT, Messieurs Michel DARMET et Alain PICARD.

#### COMMUNICATION

Monsieur le Maire propose également de constituer un groupe de travail portant sur la communication.

Il souhaite éditer un bulletin municipal annuel et une lettre d'information trimestrielle.

Il explique que cela permettra aussi de mobiliser les associations.

Après échange entre les élus présents, le groupe de travail sera composé des Maires Délégués et de Mesdames PION et GUIGON.

#### PROJET MAISON EMMA

Les membres présents proposent de créer un groupe de travail pour le projet de maison d'Emma.

Le Maire valide cette idée.

Après échange entre les élus présents, ce groupe de travail sera composé d'élus et de personnes de la société civile.

Il pourra, notamment se réunir d'ici la fin d'année pour le recrutement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Madame L'HOSPITAL propose, dans un premier temps, d'expliquer, à tous les élus, le pourquoi du projet, comment il a été imaginé et sa finalité.

Monsieur le Maire dit que l'idée principale de la maison d'Emma est d'être un lieu intergénérationnel.

La bibliothèque pourra avoir sa place au rez-de-chaussée. Des appartements dédiés aux personnes fragiles pourraient être loués à l'étage.

Le ténement a une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup> sur trois niveaux et il y a également un terrain qui pourrait être un jardin partagé.

Prochainement, une visite du ténement immobilier sera programmé, ainsi qu'une première réunion.

5/ INFORMATIONS DIVERSES

MARCHE HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire explique que le petit marché du mardi après-midi à Saint-Paul de Vézelin fonctionne bien, surtout depuis le confinement avec un retour à l'achat local.

La Maison LABE (viandes et charcuterie) et Monsieur BARTNIK (légumes) sont présents tous les mardis de 16h00 à 20h00.

Monsieur BLACHON a demandé l'autorisation de vendre du miel et des confitures.

Monsieur le Maire précise qu'il a pris un arrêté d'interdiction de stationner vers l'église, les mardis de 15h00 à 20h00, pour permettre aux commerçants, qui en feront la demande, de s'installer.

Un panneau de signalisation sera prochainement mis en place.

Les commerçants seront expressément autorisés à occuper à titre gracieux et temporaire le domaine public, par voie d'arrêté individuel.

La question se pose du développement du marché de Saint-Paul de Vézelin.

Tous les membres présents s'accordent sur le fait qu'il faut privilégier la production locale.

Le Maire expose qu'une association, la Ruche, cherche un local ou un emplacement pour mettre en place un service de panier de produits locaux, style AMAP.

Après échange entre élus, plusieurs possibilités sont retenues, notamment à Amions et Dancé.

COMITE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE AUVERGNE RHONE-ALPES – CRPF

Cette structure intervient sur le territoire de VEZELIN-sur-LOIRE et cherche un bureau.

Le Maire propose de louer un bureau et la salle de réunion de la Maire d'AMIONS.

Ainsi, le technicien disposera d'un local équipé d'un photocopieur et d'un accès internet. L'accès au bureau pourrait se faire via un badge.

Les membres présents approuvent cette idée.

ADRESSAGE

Les élus échangent sur le déroulement de l'adressage et la pose des plaques de rues.

Monsieur le Maire fait le point et propose d'organiser la distribution des numéros de voirie et des masques de la Région le 27 juin et 29 juin (matin) à la Mairie de Saint-Paul de Vézelin (pour Saint-Paul de Vézelin et Amions) et à la Mairie de Dancé.

Ces permanences seront annoncées par voie de presse (Le Progrès, Le Pays et le Paysan de la Loire), PanneauPocket et affichée en Mairie.

DIVERS

Monsieur P.O RAJOT explique que le broyeur acquis récemment ne donne pas entière satisfaction

Monsieur PERROTON résume la dernière séance du conseil communautaire portant sur l'élection du Maire.

Monsieur Georges BERNAT était le seul candidat à la présidence et a obtenu environ 60 % des voix.

Le Maire précise que la CCVAI compte trente élus.

Les vice-présidents sont :

- Economie-Finances : Monsieur JC RAYMOND – maire de St-Germain Laval
- Environnement-Déchets: Monsieur M DAVAL – maire de St-Martin la Sauveté
- Petite Enfance : Madame F CLEMENT - maire de Grézolles
- Tourisme-Culture – Association : Monsieur D FRAISE - maire de St-Polgues
- Patrimoine -Bâtiment : Monsieur D MAYERE - maire de Bully